



FICHE PRATIQUE

5 ELEMENTS ESSENTIELS POUR LA SAISIE DE VOS DEMANDES SUR LE PORTAIL NOS AIDES EN LIGNE

Axe 1 – Plan d'équipements

Tout d'abord, afin de saisir vos demandes, il convient de vous munir de :

- La liste de vos demandes d'investissement (20 maximum pour chaque site de formation) avec pour chacune : son chiffrage, une argumentation, les co-financements correspondants ;
- Les devis.

Sur chacune de vos demandes :

1

Veillez à **bien circonstancier votre argumentaire dans le rapport d'opportunité** (raisons de la demande, bénéfice pour les apprentis, lien avec le(s) référentiel(s), avec l'évolution des pratiques de formation, ...). Ces éléments facilitent l'arbitrage.

2

Il vous est demandé de remplir des champs « Quantité souhaitée », « Prix unitaire souhaité (TTC) » et « Montant total de la demande ».

Quantité x Prix = Montant total de la demande = Montant du devis retenu.

Si ce n'est pas le cas, veuillez annoter le devis pour signaler si des éléments ne doivent pas être retenus par exemple de façon à faciliter l'instruction et éviter les relances inutiles.

3

Pour les co-financements : Veillez à préciser pour chaque co-financeur si le financement est « engagé », « sollicité » ou « à solliciter ». N'hésitez pas à inscrire les co-financements même s'ils ne sont pas certains car au moment de l'arbitrage vous aurez peut-être fait votre demande. De plus, cette information permet aux services de la Région de se rapprocher des co-financeurs afin de coordonner les interventions.

Sur les effectifs :

4

Les effectifs des formations pour lesquelles une subvention est demandée doivent être inscrits dans le fichier « Tableau des effectifs ». Ce fichier est à télécharger sur la page dédiée à la dépose des devis (rubrique « Votre demande »).

! Il est au format .xslm et **doit être redéposé au format .xls ou .xlsx une fois rempli.**
Pour cela, cliquer sur « Enregistrer sous » et choisissez le format adapté.

Astuce :

5

Si vous avez déjà créé un dossier et que vous souhaitez continuer la saisie, cliquer sur « Suivre mes demandes » sur la page d'accueil du Portail.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter le guide de procédure, il est téléchargeable sur le site de la Région avec le reste de l'appel à projets.